

---

M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

---

TOME XCV • 2017

ACTES DU CONGRÈS  
DE QUIMPERLÉ

Michel NASSIET

*La Ronde du papier timbré,  
un faux ou un gwerz ?*

QUIMPERLÉ ET SON PAYS

CHANT ET PRATIQUES CULTURELLES EN BRETAGNE

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

CHRONIQUES DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE

---



## La Ronde du papier timbré, un faux ou un gwerz ?

À Gwennole Le Menn

*In memoriam*

Nous proposons ici une réflexion critique sur le texte connu sous le nom de *Ronde du papier timbré*, qui, puisqu'il fait allusion à la grande révolte bretonne de 1675, serait fort intéressant s'il était authentique. Ce texte a été publié dès 1851 par Jean-Marie de Penguern<sup>1</sup> comme un *gwerz*, une complainte bretonne, mais seulement en français et sans aucun appareil scientifique, sans indiquer non plus auprès de quel chanteur il a été collecté ni quand. Ce que l'on appelait « la collection de Penguern » a été rassemblé à partir de la fin de la décennie 1830, notamment dans le pays de Lannion. Si la *Ronde* a été collectée, elle l'a été en un moment, la décennie 1840, où les méthodes scientifiques d'édition des textes oraux n'avaient pas encore été élaborées. Or, jamais plus *la Ronde* n'a été trouvée dans la tradition orale, et c'est le premier motif pour lequel Luzel a affirmé que c'était un faux, un « pastiche »<sup>2</sup>. Il est vrai que ce texte est étrange : il ne raconte rien et présente surtout des métaphores énigmatiques. Sa condamnation par Luzel a été entérinée par le monde savant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aussi n'a-t-il presque jamais été étudié. Des historiens ont voulu l'utiliser comme source<sup>3</sup> alors qu'ils étaient incapables

---

1. PENGUERN, Jean Marie de, « Le papier timbré », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. 3, 1851, 1<sup>re</sup> partie, p. 78-80. Sur ce savant collectionneur, BLANCHARD Nelly (dir.), *Jean-Marie de Penguern, collecteur et collectionneur breton (1807-1856)*, actes du colloque de Lannion, 31 mars 2006, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2008, 261 p.

2. LUZEL, François-Marie, « Documents inédits sur le mouvement populaire connu sous le nom de « la révolte du papier timbré », en Basse-Bretagne », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1887, p. 35-67 ; *Id.*, « Réponse de M. Luzel », *ibid.*, p. 152-162.

3. LA BORDERIE, Arthur de, « La révolte du papier timbré advenue en Bretagne en 1675 », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1860, 1<sup>er</sup> semestre, p. 5-28, 81-113, 169-202, ici p. 90-91 ; PORCHNEV, Boris, « Les buts et les revendications des paysans bretons lors de la révolte bretonne de 1675 », dans ESB [Emsav stadel Breiz], *Les Bonnets rouges*, Paris, 10-18, 1975, 351 p., ici p. 242-244.

d'en faire une analyse critique, si bien qu'ils se sont fourvoyés en croyant y trouver « l'esprit des paysans ». Quant aux celtisants, ils n'ont pas fait l'étude d'un texte dont ils étaient convaincus de la fausseté.

Deux versions manuscrites du texte breton sont conservées à la Bibliothèque nationale de France<sup>4</sup>, à partir desquelles il a été publié en breton en 1939<sup>5</sup>, mais ce sont des mises au propre de la main de Penguern et non des notes de terrain, si bien qu'il est impossible de s'y livrer à une critique externe comme Donatien Laurent a pu en faire sur le premier carnet de collecte de La Villemarqué<sup>6</sup>. À notre époque, les positions varient entre la conviction de la fausseté – c'est celle de l'éditrice de Luzel<sup>7</sup> – et un fort scepticisme. Tout récemment, Éva Guillorel, faisant le point sur l'ensemble de la littérature orale bretonne, renouvelle et précise les critiques qu'appelle le texte : il diffère radicalement en effet des complaintes bretonnes habituelles qui font « la chronique de faits divers » et prennent parti « au profit d'individus précis<sup>8</sup> ». Quant au dernier historien de la révolte de 1675, Gauthier Aubert<sup>9</sup>, il ne mentionne même pas la *Ronde* parce que, dans l'état des connaissances, il n'était pas possible d'y voir une source.

C'est cette question que nous nous proposons de reposer ici, en considérant *a priori* la fausseté et l'authenticité comme des hypothèses. Nous allons d'abord rappeler et discuter les arguments qui fondent l'hypothèse d'une forgerie. Les quatre premiers sont de Luzel. 1. Ce texte n'a jamais été retrouvé par un autre collecteur. 2. Penguern ne savait pas le breton. 3. Le faussaire est connu, c'est le « collaborateur » de Penguern, Kerambrun. 4. Le texte n'a pas un caractère populaire. Le cinquième argument est le constat d'Éva Guillorel que nous venons de citer : le texte n'a pas le caractère d'un *gwerz*. Il faut discuter ces arguments en tenant compte de l'avancée de nos connaissances – « tenons compte des temps, des circonstances et

4. BnF, coll. Penguern, ms. 94, fol. 184-190 ; ms. 95, fol. 230-236. Les deux versions en breton sont similaires. La seconde est antérieure à la première ; la traduction en français comporte de nombreuses ratures que l'on ne trouve pas dans le ms. 94.

5. PÉRENNES, Henri, « Vieilles chansons bretonnes », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1939, p. 97-165, ici p. 100-105.

6. LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz. La mémoire d'un peuple*, Douarnenez, ArMen, 1989, 337 p.

7. Pour qui Kerambrun est l'« auteur de divers faux » (MORVAN, Françoise, *François-Marie Luzel, Ernest Renan, Correspondance (1858-1892)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Terre de Brume, 1995, p. 154, note 2).

8. GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte. Chanson, justice, cultures en Bretagne (xvf-xviii siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 589 p., ici p. 453. Aussi le terme de « pastiche », utilisé par Luzel, est-il mal choisi ; puisque ce texte semble unique en son genre, il ne peut être un « pastiche », genre qui consiste au contraire en l'imitation d'un modèle.

9. AUBERT, Gauthier, *Les révoltes du papier timbré, 1675. Essai d'histoire événementielle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2014, 718 p.

de l'état de la science », écrit lui-même Luzel<sup>10</sup>. Une fois que les quatre premiers arguments auront été invalidés, nous adopterons un point de vue à la fois positif et historique : nous proposerons une contextualisation de la composition de la *Ronde* en 1675, en un lieu et un moment précis. Il s'avère que cette hypothèse de contexte peut expliquer plusieurs des énigmes du texte ; dès lors, elle suffira à invalider le cinquième argument.

## L'hypothèse de faux

### *Une critique générale*

Il faut mesurer d'abord quelle est la force de l'avis de Luzel ; ce n'est pas le poids d'un témoignage, mais celui d'une « conviction », d'une « présomption<sup>11</sup> », fondées sur un raisonnement hypothétique et *a posteriori*. Luzel avait évidemment des souvenirs sur Kerambrun (ils étaient cousins) ; il rapporte ainsi que ce dernier lui parla de la *Ronde* « en 1849 ou 1850<sup>12</sup> », ce qui fournit une très utile datation. Mais il ne l'a pas vu composer des pastiches<sup>13</sup>.

Pour la génération de Luzel, des doutes grandissants et légitimes ont été nourris d'abord à l'encontre du *Barzaz-Breiz*, notamment à propos des chants « à prétention historique », ceux qui étaient présentés comme remontant au haut Moyen Âge. Puis des doutes analogues ont été émis sur la collection de Penguern. R. F. Le Men<sup>14</sup>, qui avait lancé la polémique contre La Villemarqué, taxait aussi de « pièces fabriquées » plusieurs chants collectés par Penguern. Quand Luzel achevait son premier ouvrage, en 1867, c'est dans le but de faire état de ses doutes qu'il y inséra *Les loups de mer*, un « beau » *gwerz* d'« un cachet d'antiquité barbare<sup>15</sup> ». Sa conviction était déjà arrêtée que ces chants d'apparence médiévale étaient des pièces « fabriquées » par un « homme de talent<sup>16</sup> » dont, alors, il ne publia pas le nom. Ce sont ces textes

10. LUZEL, François-Marie, « Documents inédits... », art. cit., p. 161.

11. *Id. ibid.*, p. 155, 158.

12. *Id. ibid.*, 1887, 155. C'est effectivement en 1850 que la *Ronde* fut lue au congrès de l'Association bretonne à Morlaix. Luzel se souvient aussi d'un authentique *gwerz* que Kerambrun lui lisait à la même époque (LUZEL, François-Marie, *Chants et chansons populaires de la Basse-Bretagne*. Gwerziou, 1<sup>re</sup> édition 1868, réimp. Paris, Maisonneuve et Larose, 1971, 584 p., t. II, p. 123).

13. Le souvenir d'une taquinerie lors d'une rencontre en chemin ne prouve pas grand'chose (LUZEL, François-Marie, *Chants et chansons populaires...*, *op. cit.*, t. I, p. 284).

14. CONSTANTINE, Mary-Ann, *Breton Ballads*, Aberystwyth, CMCS Publications, 1996, 267 p., ici p. 192-193. Cf., GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, p. 85.

15. LUZEL, François-Marie, *Chants et chansons populaires...*, *op. cit.*, t. I, p. 72, 74.

16. *Id. ibid.*, t. I, p. 284.

d'apparence médiévale<sup>17</sup> que Luzel a d'abord considérés comme des faux. Cette suspicion était une conséquence directe de la critique faite au *Barzaz-Breiz* : puisque le rattachement de maints chants de celui-ci à des événements anciens résultait de manipulations, il devait en être de même de ceux de la collection de Penguern. Il fallait donc ici aussi un manipulateur. Comme Penguern était un savant dont la probité et la rigueur scientifique faisaient l'unanimité, Luzel trouva Kerambrun. Il atteste de la bonne foi de Kerambrun comme de Penguern, mais le premier était un « doux poète » et il aurait composé des « pastiches » pour le plaisir de l'écriture, sans se rendre compte du préjudice scientifique qui en résulterait.

Vingt ans plus tard, Luzel pensa qu'il était nécessaire de parachever le rejet des textes à prétention historique de la collection de Penguern et d'explicitier sa pensée. Il suffisait de le faire pour l'un d'eux. La *Ronde*, qui était censée remonter à la même époque que les chants que Luzel connaissait bien, était le meilleur point d'attaque.

### *Le problème de l'unicité de certaines collectes*

Le premier argument de Luzel, c'est que ce chant n'a pas été trouvé par d'autres collecteurs, notamment par lui. C'est ce constat qui avait fondé ses premiers doutes sur le *Barzaz-Breiz*<sup>18</sup>. Or, on connaît aujourd'hui nombre de chants effectivement collectés qui n'ont été trouvés que par un seul chercheur, La Villemarqué<sup>19</sup> et d'autres<sup>20</sup>. Dans ce qui reste de la collection de Penguern, ce n'est pas moins de

17. On sait aujourd'hui, pour trois d'entre eux au moins, et par des sources des XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, qu'il existait bien, sur place et dans la tradition orale, des éléments anciens de récit sur les sujets en question ; même sur ces textes donc il pourrait ne pas y avoir eu une « forgerie » à partir de rien mais, au plus, refonte à partir d'éléments trouvés dans la tradition orale. Il s'agit de *Les loups de mer*, *La vieille Ahès*, *Le vieillard aveugle* ; références à ces sources dans NASSIET, Michel, « La littérature bretonne et l'histoire », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 106/3, 1999, p. 35-64, ici p. 50-51.

18. LUZEL, François-Marie, *Chants et chansons populaires...*, *op. cit.*, t. 1, p. 284.

19. C'est le cas d'abord de trois chants dont la collecte authentique est attestée par le premier carnet : *Le Faucon*, *Merlin-Barde* et *Les Chouans* (LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz...*, *op. cit.*, p. 287-302). C'est le cas aussi des *Jeunes hommes de Plouyé* qui figure dans le deuxième carnet (LAURENT, Donatien, NASSIET, Michel, « *Potred Plouiaou* (1490) et la question des chants de révolte en langue bretonne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 123/2, 2016, p. 27-54). Ce pourrait être le cas enfin de la pièce la plus contestée de l'édition de 1839, *La Prédiction de Guiclan* ; elle manque dans les manuscrits, mais l'informatrice du collecteur, la chanteuse Clémence Penquec'h, s'en souvenait encore « très bien » en 1906, comme l'a constaté la nièce de La Villemarqué (LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz...*, *op. cit.*, p. 285 et 326). Au surplus, il existait dans les campagnes des éléments de traditions orales sur un prophète nommé *Guinglan* (NASSIET, Michel, « La littérature bretonne... », *art. cit.*, p. 51, note 47).

20. La complainte sur l'assassinat de la dame de Kerizel en 1663 n'a pas été trouvée par Luzel parce qu'elle ne s'est pas diffusée en dehors de la commune d'Yvias (GIRAUDON, Daniel, « *Itron a Gerizel* », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1984, p. 60-77).

106 chants-types, soit un tiers, qui ne se retrouvent dans aucune des trois grandes collections contemporaines<sup>21</sup>.

Ce problème de l'unicité de certaines collectes est central car il touche à l'essence même de la méthode d'enquête de terrain. Donatien Laurent a abordé ce problème dans une publication récente<sup>22</sup>. Déjà le jeune La Villemarqué s'était heurté au mutisme de gens des campagnes, tout en ayant l'intuition qu'ils en savaient davantage ; pour faire tomber leur méfiance, il lui fallut l'aide du « presbytère » et du « manoir<sup>23</sup> ». Kerambrun, dont la correspondance montre qu'il a effectué des collectes, évoque de même la réticence d'une chanteuse : « J'étais venu hier ici, à Bégard, comptant avoir une chanson sur les moines ; mais ma chanteuse n'a pas voulu me la dire, *par scrupules*, je crois. Elle a nié obstinément en savoir une à ce sujet<sup>24</sup> » – « par scrupules », en l'occurrence, pour la renommée du clergé. L'expérience personnelle de Donatien Laurent lui fait constater que les informateurs ne chantent pas à tout le monde. Déterminantes sont la façon de se présenter et d'entrer en matière, les introductions que l'on fait valoir, la réputation qui vous a précédé, la manière d'interroger... C'est pourquoi deux chercheurs explorant un même terrain d'une même tradition, comme ce fut le cas de Kerambrun et de Luzel, n'obtiennent pas les mêmes résultats.

### *Savoir une langue ou savoir l'écrire ?*

Luzel affirme que Penguern « ne connaissait qu'assez imparfaitement le breton, et recueillait peu par lui-même<sup>25</sup> ». C'est pourquoi il recourait aux services d'informateurs bretonnants qui faisaient des collectes pour son compte, et c'est ainsi que le premier d'entre eux, son « collaborateur », Kerambrun, pour lui faire plaisir, lui aurait donné des pièces fabriquées, des « pastiches ». L'affirmation de Luzel a d'autant plus été acceptée qu'il pouvait passer pour un témoin oculaire puisqu'il était cousin de Kerambrun. Quoique lui-même rigoureux, Penguern aurait été abusé par Kerambrun en raison de sa propre méconnaissance de la langue bretonne : « S'il [Penguern] était incapable, à cause même de cette connaissance imparfaite de la langue, de « fabriquer » lui-même un chant breton soi-disant populaire, n'était-il

21. La Villemarqué, Luzel et Milin (BERTHOU-BÉCAM, Laurence, « Analyse des manuscrits Penguern », dans BLANCHARD Nelly (dir.), *Jean-Marie de Penguern...*, *op. cit.*, p. 107-118, ici p. 118).

22. LAURENT, Donatien, NASSIET, Michel, « *Potred Plouiaou...* » ; *art. cit.*, p. 39-40 ; LAURENT, Donatien, « La Villemarqué et les premiers collecteurs en Bretagne », dans *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, Mellac-Brest, Centre de recherche bretonne et celtique/CRDLO/CIRCTO, 1999, p. 153-167, ici p. 163-164.

23. HERSART de LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz*, Paris, Delloye, 1846, t. 1, 400 p., ici p. xv.

24. Souligné par nous ; lettre de 1848 citée par BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs correspondants de Penguern », dans BLANCHARD Nelly (dir.), *Jean-Marie de Penguern...*, *op. cit.*, p. 69-86, ici p. 76.

25. LUZEL, François-Marie, « Documents inédits... », *art. cit.*, p. 65.

pas aussi plus exposé à croire *naïvement* à l'authenticité de quelques pastiches plus ou moins réussis ?<sup>26</sup> ».

Constatons d'abord le fait : « M. de Penguern sait parfaitement le breton », c'est le député<sup>27</sup> du Finistère qui l'atteste en 1852. Par conséquent, il n'était pas exposé à des croyances naïves. Mais il y a plus.

Il est symptomatique que déjà La Villemarqué ait été accusé de ne pas avoir su le breton au temps de sa jeunesse<sup>28</sup>. Pourtant, l'analyse critique de son premier carnet a montré que si le collecteur ignorait encore en effet l'orthographe du breton, d'ailleurs toute récente, il comprenait fort bien ce qui était la langue vernaculaire de son pays de naissance. Ces accusations d'ignorance, de la part d'auteurs du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle à l'égard de leurs devanciers, sont significatives d'un problème de fond.

La source de cette suspicion linguistique est la confusion si fréquente entre une langue et l'écriture de celle-ci. Non qu'il s'agisse de relativiser les difficultés de l'écriture d'un chant collecté : un collecteur avait tendance à écrire d'une façon peu ou prou phonétique, et l'éditeur devait corriger l'orthographe en fonction d'un système standardisé. Pour Saussure, le fondateur de la linguistique, l'essentiel est qu'une langue est un objet *oral* ; la savoir, c'est la comprendre et la parler. L'importance de ce problème est si générale qu'il faut citer Saussure :

« Langue et écriture sont deux systèmes de signes distincts ; l'unique raison d'être du second est de représenter le premier ; l'objet linguistique n'est pas défini par la combinaison du mot écrit et du mot parlé ; ce dernier constitue à lui seul cet objet. Mais le mot écrit se mêle si intimement au mot parlé dont il est l'image, qu'il finit par usurper le rôle principal ; on en vient à donner autant et plus d'importance à la représentation du signe vocal qu'à ce signe lui-même. C'est comme si l'on croyait que, pour connaître quelqu'un, il vaut mieux regarder sa photographie que son visage<sup>29</sup>. »

C'est donc une erreur que d'inférer d'une mauvaise maîtrise de l'écriture une médiocre connaissance de la langue. C'est encore un point sur lequel nous bénéficions des avancées scientifiques postérieures à ce débat de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est bien la confusion entre langue et écriture qui a pesé sur ces accusations : parce que

26. Souligné par nous (LE ROUX, Pierre, « Les chansons bretonnes de la collection Penguern », *Annales de Bretagne*, 1897-1898, t. 13, p. 321-326, ici p. 322).

27. Le comte de Tromelin (cité par PENVEN, Joël, « Jean-Marie de Penguern (1807-1856) », dans BLANCHARD Nelly (dir.), *Jean-Marie de Penguern...*, *op. cit.*, p. 11-55, ici p. 27).

28. LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz...*, *op. cit.*, p. 23, 28 et 38.

29. SAUSSURE, Ferdinand de, *Cours de linguistique générale*, 1<sup>re</sup> édition 1916, Paris, Payot, 1971, 331 p., ici p. 45.



La Villemarqué<sup>30</sup> et Penguern ne maîtrisaient pas le breton écrit, on a affirmé qu'ils ne connaissaient pas la langue. Pour le présent propos, il en résulte que, puisque Penguern n'a pu être abusé à cause d'une méconnaissance linguistique, et puisque sa probité scientifique fait l'unanimité, le fait que ce soit lui qui ait publié la *Ronde* est déjà une garantie que ce texte provient bien d'une collecte.

### *Un homme à réhabiliter*

La personne de René Kerambrun (1813-1852) est au centre d'incertitudes qui sont très dommageables pour l'appréciation de la littérature orale bretonne car elles compromettent deux questions fondamentales : celle de la possibilité de la littérature orale à transmettre des textes et une mémoire sur la très longue durée, et celle de l'existence d'un répertoire de chants politiques. Que ce personnage soit très peu connu<sup>31</sup> est symptomatique de la paralysie qui a affecté la recherche sur tout ce champ pendant plus d'un siècle. Avertissons que cette question requiert une attention à une chronologie fine – les historiens savent que c'est parfois nécessaire –, dans le cas ici des années 1840 et jusqu'à la mort de Kerambrun (1852).

Luzel évoque sa mémoire avec une subtile condescendance, le qualifiant de « pauvre garçon<sup>32</sup> ». Il a laissé son disciple, Le Braz, présenter Kerambrun avec mépris comme un « ancien étudiant en droit, alors en rupture de ban », « un peu besoigneux (*sic*)<sup>33</sup>... » ! Pour Le Braz, Kerambrun « regardait ses *innocents* mensonges poétiques comme suffisamment excusés par la joie qu'ils causaient au *bon M.* de Penguern ». Également méprisante pour les deux personnages, cette vision nous paraît peu vraisemblable pour deux raisons.

Tout d'abord, même au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des « supercheries » poétiques, pour revenir aux mots de Luzel lui-même<sup>34</sup>, ne pouvaient déjà plus être « innocentes ». Dans l'édition de 1845 du *Barzaz-Breiz*, La Villemarqué a intégré plusieurs contributions

30. C'est encore par une supposition que Luzel pense que « La Villemarqué, en fait de breton, *ne peut se passer de M<sup>r</sup> l'abbé Henry* », c'est-à-dire qu'il aurait mal su cette langue à l'écrit (LUZEL, François-Marie, RENAN, Ernest, *Correspondance (1858-1892)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Terre de Brume, 1995, p. 61) ; cette supposition fut formellement démentie par l'abbé Henry lui-même (LAURENT, Donatien, *Aux sources du Barzaz-Breiz...*, *op. cit.*, 1989, p. 24, note 7). Pour un autre exemple de confusion entre compréhension orale et compétence de la traduction écrite, LUZEL, François-Marie, « Documents inédits... », *art. cit.*, p. 157.

31. Éva Guillourel en fait mention mais sans détails biographiques (GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*).

32. Cité par ORAIN, Adolphe, « Guillaume-René Kerambrun », *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. 25, 1869, p. 307-312, ici p. 307.

33. LE BRAZ, Anatole, « Préface », dans LUZEL, François-Marie, *Soniou Breiz-Izel, Chansons populaires de la Basse Bretagne*, E. Bouillon, 1890, p. IX-X ; réédité dans LE BRAZ, Anatole, *Magies de la Bretagne*, Paris, Robert Laffont, 1997, 1324 p., p. 320.

34. LUZEL, François-Marie, « Documents inédits... », *art. cit.*, p. 161.

fournies « gracieusement » par Penguern<sup>35</sup>, pour lequel c'était une reconnaissance scientifique et un honneur. Face à un tel enjeu, remettre à Penguern des « supercheries » aurait risqué de ruiner le crédit de celui-ci. Or, Kerambrun évidemment le comprenait car il avait une expérience personnelle de la publication et des enjeux de renommée d'un auteur<sup>36</sup>. Bien que mort à 39 ans, il était en effet « plus chargé d'œuvres que d'années<sup>37</sup> ».

C'est un tout autre personnage qui apparaît quand on sait qu'au lendemain de la révolution de février 1848, Kerambrun, qui avait des convictions républicaines, est allé à Paris à l'appel d'un « membre du gouvernement provisoire » et y travailla « très activement dans la presse<sup>38</sup> » et à des ouvrages d'actualité<sup>39</sup>. La douzaine de lettres qu'il envoya de Paris en mai-juin 1848 est « passionnante »<sup>40</sup>. En 1849, année où il parla de *La Ronde* à Luzel, il s'est présenté aux élections législatives dans les Côtes-du-Nord<sup>41</sup>. Est-ce là le « doux poète » de Luzel, l'étudiant en rupture de ban de Le Braz ?

---

35. HERSART de LA VILLEMARQUÉ, Théodore, *Barzaz-Breiz...*, *op. cit.*, t. I, p. XVIII, p. 184 ; t. II, p. 175, ce qui éclaire une lettre de février 1846 dans laquelle Penguern semble en effet lui destiner ses trouvailles récentes (BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs... », art. cit., p. 75. Le *Barzaz-Breiz* a fait en effet l'objet d'une réédition en 1846). Cela montre aussi qu'à cette date, Penguern n'envisageait pas encore une publication en propre.

36. Un enjeu qui peut être douloureux : « combien de fois j'ai été dupé, floué, méconnu, bafoué » (lettre à Penguern du 24 mars 1848, citée par BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs... », art. cit., p. 74).

37. LEVOT, Prosper, *Biographie bretonne*, t. II, Vannes-Paris, Cauderan, 1852, 983 p., ici p. 263. De la part de cette publication à laquelle Kerambrun collaborait, sa mémoire a suscité deux hommages : cf. aussi p. 105. Pour sa bibliographie littéraire, cf. ORAIN, Adolphe, « Guillaume-René Kerambrun... », art. cit.

38. D'après un témoin oculaire à Guingamp (« M. Kerambrun », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1869, t. 26, p. 71-72). Kerambrun avait collaboré en 1844 avec un écrivain parisien, Jules Janin, pour sa *Bretagne historique, pittoresque et monumentale*, et c'est sans doute par ce biais qu'il a été connu et appelé à Paris ; il y a publié des ouvrages avec Albert de La Fizelière et Louis Giraudeau (cf. la note suivante) qui plus tard se sont tous deux occupés de la réimpression des *Œuvres diverses* de Janin.

39. KERAMBRUN, René, *De l'organisation du travail agricole (Agriculture, banques agricoles, etc). Opinion d'un campagnard*, Paris, au bureau de *Notre histoire*, 1848, 36 p. ; GIRAudeau, Louis, HUGHES, William, KERAMBRUN, René, LA FIZELIÈRE, Albert de, *Biographie des représentants du peuple à l'Assemblée nationale constituante, avec un tableau des députations par départements*, Paris, au bureau de *Notre histoire*, 1848 ; GIRAudeau, Louis, KERAMBRUN, René, LACOMBE, Francis, LA FIZELIÈRE, Albert de, MARSAY, L. de, *Notre histoire, résumé des événements accomplis depuis le 22 février [jusqu'au 30 juillet] 1848*, Paris, rue des Petites-Écuries, 47, s.d. Kerambrun a sans doute collaboré à la revue *Notre histoire* fondée en 1848 par Louis Giraudeau. Il a collaboré aussi à l'hebdomadaire *Revue nationale*, d'orientation libérale et chrétienne, animé par Jules Bastide et Philippe Buchez (LEVOT, Prosper, *Biographie bretonne...*, *op. cit.*, t. II, p. 263), le premier étant secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, le second devenu président de l'Assemblée.

40. BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs... », art. cit.

41. *Id. ibid.*, p. 84. Pour sa profession de foi : BnF, LE70-322 et 4-LE70-322.

Il faut préciser surtout quelle était sa relation avec Penguern, puisqu'il aurait abusé ce dernier. Pour Luzel, il en était un « collaborateur », un mot qui laisse entendre un rapport hiérarchique plutôt qu'égalitaire. Or, sur le terrain de la tradition orale, Kerambrun n'était pas un simple informateur mercenaire, il s'y intéressait personnellement et y avait consacré au moins une publication dès 1841<sup>42</sup>. Entre collecteurs, comme les trouvailles des uns intéressaient les autres, elles pouvaient donner lieu à des dons désintéressés. Kerambrun n'a pas eu l'honneur d'être cité par La Villemarqué, car il n'était pas un savant historien comme Penguern, mais avec sa qualité d'écrivain et son expérience de la traduction et de la publication, il apportait à ce dernier des compétences complémentaires des siennes. Elles parurent à Penguern d'autant plus nécessaires quand une perspective de publication lui fut proposée en 1847. Il s'agissait d'un projet de recueil de chansons bretonnes du Trégor et Penguern le présente comme un projet commun à lui et Kerambrun<sup>43</sup>. Plus qu'un collaborateur, ce dernier était devenu un *ami* (« je n'ai pas douté de vous ni de votre amitié un seul instant<sup>44</sup> »). Or, Penguern, ses lettres le montrent, était très rigoureux quant au respect du texte et quant au respect de la vérité historique<sup>45</sup>. Accuser Kerambrun de forger des pastiches, c'est l'accuser de falsifier un projet qui était sien, et plus encore, de trahir la confiance d'un ami, ce qui est incohérent avec la bonne foi que Luzel lui reconnaît.

### *La Ronde n'est pas un texte populaire*

Quant au texte lui-même, Luzel a justement observé qu'il différait beaucoup de tous les chants qu'il avait lui-même collectés. Le texte est très différent aussi des chants de révolte du xv<sup>e</sup> siècle et ne rapporte, ni une action, ni les motifs des révoltés.

« La pièce [...] est l'œuvre d'un homme instruit, d'un lettré [...] et ne saurait être attribuée à un vrai poète populaire<sup>46</sup> ». L'analyse du texte le confirme, nous allons le préciser. Mais ce constat ne constitue pas la preuve que Luzel croit trouver. Celui-ci

42. Il a recueilli dans le pays de Tréguier une tradition sur le géant Rannou qu'il a publiée en 1841 dans *Le Français de l'Ouest*, un quotidien de niveau culturel élevé fondé l'année précédente et qui parut jusqu'en 1848. Ce texte a été republié par *Le Collectionneur breton* en 1862 (t. 1, p. 94-96). Un extrait en est cité par LE MEN, R.F., « Traditions et superstitions de la Basse-Bretagne », *Revue celtique*, t. 1, 1870-1872, p. 414-435, ici p. 416-417. Il faudrait en fait pousser la recherche bibliographique dans les périodiques de la décennie 1840 (cf. aussi la *Revue de Bretagne* de 1838-1839).

43. BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs... », art. cit., p. 79.

44. Lettre de Kerambrun à Penguern, 1<sup>er</sup> juin 1848, citée par *Id.*, *ibid.*, p. 72-73.

45. « Vous avez recueilli avec un rare talent et un rare bonheur notre tradition poétique. Je ne cherche que la tradition historique », écrit-il à La Villemarqué en 1855. Et à propos d'un tiers, Souvestre : « ...s'il a retouché, s'il a arrangé *un mot*, il me serait impossible de signer un pareil travail *entièrement contraire* à ma manière de faire ». (Souligné par nous ; CONSTANTINE, Mary-Ann, *Breton Ballads...*, *op. cit.*, p. 190-191 ; BLANCHARD, Nelly, « Quelques collecteurs... », art. cit., p. 80).

46. LUZEL, François-Marie, « Documents inédits... », art. cit., p. 66.

ne pouvait envisager que des chants bretons aient été composés par des auteurs qui n'appartenaient pas au peuple ; cela d'ailleurs en dit long sur la dévalorisation qui affectait la langue bretonne dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Pour Luzel comme pour tous les auteurs de son temps, la tradition orale était strictement « populaire », et un texte essentiellement métaphorique ne pouvait en être issu. Or, nous savons maintenant que des membres des élites ont écrit des textes en breton<sup>47</sup>, et même que des nobles ont composé des chants<sup>48</sup>. La *Ronde* en effet n'est pas un chant populaire dans sa composition, mais cela ne prouve nullement qu'elle n'ait pas été composée au XVII<sup>e</sup> siècle.

## Essai d'étude historique

### *Un texte en deux parties*

Il est grand temps de s'intéresser au texte lui-même. L'analyse en est très limitée par le fait que l'on n'en dispose que d'une seule version, mais une critique philologique du texte breton serait utile<sup>49</sup>. Plusieurs détails convergent qui le font provenir de la classe dominante francophone. Il est truffé de gallicismes (*hankane* pour haquenée, *pavillon*, *poultron*, *kabiten*, *post*, *passamantet*, *krokant*, *hursel* pour huissier...). Il n'évoque que le papier timbré, c'est-à-dire une taxe qui mécontentait d'abord les notaires parce qu'ils craignaient qu'elle ne réduise le nombre des actes passés devant eux et, par là-même, leurs revenus<sup>50</sup> ; on connaît d'ailleurs, à la génération précédente, un notaire qui s'intéressait à la chanson bretonne<sup>51</sup>. Le texte ironise sur le niveau de médiocre noblesse des serviteurs du roi, ce qui pourrait faire écho à la toute récente réformation de la noblesse<sup>52</sup>. Tout cela n'est guère imaginable de la part de paysans, mais seulement de l'élite roturière, bourgeoise ou robine.

47. CALVEZ, Ronan, Ar farvel goapaër, *le bouffon moqueur, de Kerenveyer*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, 2005.

48. GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, p. 101-102, 260 et 497.

49. Par exemple, à propos du troisième capitaine, *gentro plous* est traduit par « éperons de paille », mais *plous* peut signifier aussi « tout ce qui est si léger que le vent l'emporte aisément » (d'après le P. Grégoire ; LE PELLETIER, Louis, *Dictionnaire de la langue bretonne*, Paris, Delaguette, 1752, 928 p., ici p. 709). Or, cette expression vient juste après l'idée que l'armée du roi est légère et qu'« elle ne pèsera pas cent livres ». Le sens du texte est donc peut-être plus riche que ce l'on en a perçu.

50. GARLAN, Yvon, NIÈRES, Claude, *Les révoltes bretonnes de 1675. Papier timbré et Bonnets rouge*, Paris, Editions sociales, 1975, 214 p., ici p. 30. Signalons que ces deux auteurs inclinent à penser eux aussi que la *Ronde* n'est pas un faux (*ibid.*, p. 189).

51. LE ROUX, Pierre, « Textes bretons du XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, t. 61, 1954, p. 3-21.

52. La réformation de la noblesse a eu lieu en Bretagne de 1668 à 1672 (MEYER, Jean, *La noblesse bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, EHESS, 1966, 1292 p.). Une ironie envers la noblesse d'une petite ville pourrait venir aussi d'une noblesse très ancienne, mais pas dans le contexte d'une contestation de l'autorité.

Le texte comporte deux parties très différentes. La première affirme que l'armée du roi de France est « légère » et la tourne en dérision en évoquant six « capitaines » qui font chacun l'objet d'une caractérisation spécifique et imagée (vers 1 à 32). Elle comporte des verbes au futur : cette armée « *ne pèsera pas cent livres* » ; un capitaine a « une épée rouillée qui *ne fera* de mal à personne ». On attend donc cette armée, son arrivée est prise comme un défi que l'on relève, de façon d'ailleurs vague et non pas martiale ni farouche. La seconde partie (vers 33 à 66) n'a en commun avec la première que de mettre en scène six personnages. Ils ne sont pas individualisés, et ce sont des commis de la perception des taxes. Le ton passe de la dérision au mépris, car les impôts indirects étaient levés non par des officiers publics, mais par des fermiers, c'est-à-dire des entrepreneurs privés. Les verbes sont aux temps du passé, car ces valets du fisc sont déjà arrivés. Il y a là deux parties bien distinctes, ce qui fait que l'ensemble du texte est peu homogène. Dans l'hypothèse où la *Ronde* aurait effectivement résulté d'une collecte dans la tradition orale, un témoignage peut rendre compte de cette hétérogénéité. Selon Arthur de La Borderie<sup>53</sup>,

« M. de Pengern, qui savait le breton, dont personne ne suspecte la bonne foi, m'a dit très positivement qu'il avait recueilli lui-même une partie des couplets de la *Vieille Ahès* et de la *Ronde du papier timbré*, et qu'une autre partie de ces couplets provenaient de versions à lui fournies par M. Kerambrun. Ce n'est point ici chez moi un souvenir douteux ni obscur ; c'est un souvenir très net et très précis. C'est de ma part une affirmation très positive d'un fait qui m'est personnel... »

Ce qui nous intéresse dans ce témoignage, c'est le fait qu'il y aurait eu deux collecteurs, dont on sait qu'ils opéraient en des terroirs bien distincts, et que le texte final aurait résulté d'une fusion de deux fragments. Les circonstances de la collecte peuvent donc expliquer l'existence de deux parties nettement distinctes. Il est possible que le texte que nous connaissons résulte de la fusion de deux fragments d'un même *gwerz* collectés en deux lieux différents. Il est plus probable, étant donné la grande différence entre les deux parties, que ces deux fragments proviennent en fait de deux *gwerzioù* différents.

### *La satire, un genre littéraire du XVII<sup>e</sup> siècle*

Dans la première partie, la dérision porte non seulement sur l'armée royale mais sur le roi lui-même. La raillerie porte d'entrée sur son cheval, c'est-à-dire sur l'élément le plus éminemment spectaculaire d'un roi de guerre (une opération de propagande royale allait consister, une dizaine d'années plus tard, en une série de

53. LA BORDERIE, Arthur de, « Le Code paysan et la *Ronde du papier timbré* », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1887, p. 145-152 ; *Id.*, « Deuxième lettre de M. de La Borderie », *ibid.*, p. 162-164, d'où vient l'extrait cité (p. 163).

statues équestres disposées dans plusieurs villes). D'abord son cheval est « boiteux », ensuite c'est une « haquenée ». Ce qui convenait à un guerrier, c'était un grand animal fringant, capable de soutenir le galop d'une charge, tandis qu'une haquenée était un cheval de taille moyenne ou une jument à l'allure tranquille comme en montaient les dames ; Louis XIV est donc ici l'objet d'une féminisation. Plus loin, c'est le roi encore, le détenteur de la fleur de lys, qui est traité de « poltron », une expression très forte dans la critique du pouvoir royal. Ce texte est donc une satire.

Le genre satirique est connu dans les monarchies d'Europe occidentale au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>. On a composé des satires sous formes de chants dont certains sont passés dans la tradition orale. Il en est ainsi de *La chanson du duc de Savoie* qui, dans d'autres versions, peut porter le titre de roi de Savoie ou de Sardaigne<sup>55</sup>. Ce prince n'est pas féminisé mais il est un « tant bon enfant », ce qui n'est guère plus martial. Son armée aussi est tournée en dérision : « il a fait faire une armée de quatre-vingts paysans » qui a, pour toute artillerie, « quatre canons de fer blanc ». Dans la version que nous citons<sup>56</sup>, elle a pour « capitaine » le « grand Thomas de Carignan » (1596-1656) et part batailler contre « Louis le Grand » : cette chanson remonte donc au règne de Louis XIV. Il y a là un spécimen, loin d'être unique, d'un genre nouveau, la chanson indépendante et railleuse, ce qui lui donne une dimension politique.

*La Ronde* a le même esprit et notre démarche ici est typiquement une « datation culturelle » selon la méthode introduite par Éva Guillorel<sup>57</sup>. Texte satirique, la *Ronde* est ainsi conforme à un genre attesté au XVII<sup>e</sup> siècle. De ce fait, elle n'a plus le caractère invraisemblable que lui trouvait Luzel. Même si le texte a pu faire l'objet d'interventions de la part de ses collecteurs, cet aspect satirique ne peut résulter d'un pastiche puisqu'il est tout à fait original dans tout le *corpus* de la littérature orale bretonne. Si le détail du texte n'est pas sûr, du moins cet esprit satirique nous semble-t-il donc authentique. Le fait qu'elle soit une satire du Roi absolu par excellence lui donne un contenu politique.

54. KROPP, C. R., « Libel and Satire in the Eighteenth Century », *Eighteenth Century Studies*, 8, 1974-1975, p. 153-168. McRAE, Andrew, *Literature, Satire and the Early Stuart State*, West Nyack, Cambridge University Press, 2004 ; ETREROS, Mercedes, *La sátira política en el siglo XVII*, Madrid, Fundación universitaria española, 1983 ; CASAL, R. C., « La sátira en el siglo de oro : notas sobre un concepto controvertido », *Neophilologus*, 88, 2004.

55. Numéro de catalogue 6110 (COIRAULT, Patrice, *Répertoire des chansons françaises de tradition orale*, t. II, *La vie sociale et militaire*, Paris, BnF, 2000, p. 281).

56. « *Noutron bon duc de Savoay, El e ben tant bon infant ! El a fa far ona armay De quatre-vingts paysans ! [...] E pe tota artiglieria, Quatro canons de far blanc* » (TIERSOT, Julien, *Chansons populaires recueillies dans les Alpes françaises*, Grenoble, Librairie dauphinoise, 1903, p. 43-45). Une variante était chantée en pays de Vaud pour railler les Savoyards (*Mélusine*, vol. I, 1877-1878, p. 28). Je remercie Robert Bouthillier qui m'a communiqué ces références.

57. GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, p. 125-129.

*Une hypothèse de contextualisation*

Reste une apparente contradiction à résoudre, cette grande attention portée à l'armée royale en Bretagne. La Borderie et Porchnev ont justement remarqué que ce texte optimiste n'a pu être composé qu'au début de la révolte, *avant*<sup>58</sup> que la répression de celle-ci ne soit effectuée à partir du mois d'août par une armée royale envoyée du centre de la France. Or, en temps normal, les unités de l'armée régulière cantonnées en Bretagne étaient peu nombreuses, car la province était défendue par des milices, la milice garde-côte et le ban et arrière-ban<sup>59</sup>. Pourquoi donc en 1675 aurait-on tant insisté sur une armée si peu présente ?

Revenons donc au contexte du début de la révolte. Puisque la première partie de la *Ronde* s'inscrit dans l'attente de l'armée du roi et relève son arrivée comme un défi, c'est qu'elle répond à une annonce de cette arrivée, une arrivée qui est une menace. Or, entre les 16 et 21 mai, les villes de Bretagne ont reçu du gouverneur de la province une lettre leur annonçant l'arrivée de soldats là où les édits fiscaux ne seraient pas appliqués<sup>60</sup>. À la réception de cette lettre, les villes bretonnes restèrent calmes, sauf une, Guingamp, qui est située justement à 17 kilomètres seulement du principal lieu de collecte de Kerambrun, la commune de Prat où vivait son père. Cette coïncidence est frappante. Le 20 mai 1675, 800 habitants s'assemblèrent dans l'église, puis troublèrent l'assemblée de la communauté de ville en y poussant des cris. « Tout laisse penser que c'est la lettre » du gouverneur qui a déclenché cette émeute, « et non le seul impôt<sup>61</sup> ». Depuis que Brest était devenu un grand port de guerre, et Guingamp étant située sur la grande route allant de Brest à Rennes, les passages de troupes y étaient fréquents et il fallait les loger et les nourrir. En avril et au début de mai 1675, plusieurs compagnies d'infanterie ou de cavalerie venaient d'y passer pour rejoindre les frontières orientales du royaume. C'est pourquoi la lettre du gouverneur à l'assemblée de ville y a frappé les esprits ; après y avoir suscité une courte émeute, elle pourrait y avoir inspiré la composition de *la Ronde* à des citoyens mécontents non seulement de la taxe du papier timbré, mais aussi du logement des troupes.

58. PORCHNEV, Boris, « Les buts et les revendications... », art. cit., p. 280, 283.

59. L'arrière-ban des quatre évêchés de Basse-Bretagne fut rassemblé à Brest au printemps 1674 quand la flotte hollandaise croisait au large (ROPARTZ, Sigismond, *Guingamp. Études pour servir à l'histoire du Tiers-État en Bretagne*, 2 vol., Saint-Brieuc, Paris, 1859, t. II, 332 p., ici p. 119-121) ; NASSIET, Michel, *Noblesse et pauvreté. La petite noblesse en Bretagne, xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1993, p. 137-138. Sur la garde-côte, JARNOUX, Philippe, POURCHASSE, Pierrick et AUBERT, Gauthier (textes présentés et annotés par), *La Bretagne de Louis XIV, Mémoires de Colbert de Croissy (1665) et de Béchameil de Nointel 1698*, Rennes, PUR/SHAB, 2016, 388 p., ici p. 109.

60. AUBERT, Gauthier, *Les révoltes du papier timbré...*, op. cit., p. 229.

61. *Id.*, *ibid.*, p. 246.

### *Explication des métaphores*

Les six capitaines sont des métaphores et Porchnev tenta de les interpréter avec un certain bonheur<sup>62</sup>. Examinons donc si une identification serait possible dans le contexte local de Guingamp, en y cherchant non des abstractions mais des personnages de chair et d'os comme les plaintes bretonnes en mettent en scène. Le premier capitaine porte la fleur de lys, un emblème particulièrement d'actualité car il était apposé sur le papier timbré ; Porchnev voit fort justement en lui le représentant du roi, le gouverneur de la province, mais il y a plus proche : Guingamp était la résidence du lieutenant du roi pour la Basse-Bretagne, c'est-à-dire un adjoint du gouverneur, car cette ville se trouvait au départ des deux routes donnant accès à la Basse-Bretagne, l'une vers Brest, l'autre vers Quimper. Ce lieutenant du roi, le marquis de la Coste<sup>63</sup>, était donc le premier personnage dans la ville, et c'est lui qui y incarnait le pouvoir royal. En ces jours, il y était même effectivement présent<sup>64</sup>.

Le deuxième « capitaine » « tient une épée rouillée », ce qui moque quelque vieilleries. Ce pourrait être le seigneur de Kernabat, en Plouisy, qui prétendait au titre féodal de « capitaine héréditaire » de la ville<sup>65</sup>, un titre dépourvu de réalité militaire car la ville avait un gouverneur<sup>66</sup>. Ce seigneur réclamait le droit de conserver les clefs de la ville pendant les deux semaines que durait la foire ; c'était un vieux droit purement honorifique dont un roturier avait de quoi se moquer. Or, ce riche seigneur, Charles d'Acigné<sup>67</sup>, était un homme du roi ; l'année précédente, lors de la

62. PORCHNEV, Boris, « Les buts et les revendications... », *op. cit.*, p. 281.

63. Jean-François Du Gouray, marquis de la Coste, neveu et filleul du maréchal de Guébriant (LE LABOUREUR, Jean, *Histoire du Mareschal de Guébriant, avec l'Histoire généalogique de la Maison du mesme Mareschal*, Paris, 1657, p. 94-95 ; JARNOUX, Philippe, POURCHASSE, Pierrick et AUBERT, Gauthier, *La Bretagne sous Louis XIV...*, *op. cit.*, p. 106). Ses terres étaient situées dans l'évêché de Saint-Brieuc, la seigneurie de la Coste en Plaintel, à 30 kilomètres au sud-est de Guingamp.

64. Une lettre de la municipalité le dit « résidant » à Guingamp (ROPARTZ, t. 2, p. 124 ; GARLAN, Yvon, NIERES, Claude, *Les révoltes bretonnes...*, *op. cit.*, p. 56), ainsi qu'une lettre du lieutenant du roi lui-même à Colbert (AUBERT, Gauthier, *Les révoltes du papier timbré...*, *op. cit.*, p. 247 note 156). Il partit de Guingamp le 5 juin (ROPARTZ, Sigismond, *Guingamp...*, *op. cit.*, p. 127). Cf. sa correspondance passive avec le secrétaire d'État à la guerre, Arch. dép. Ille-et-Vilaine 1 F 1127, et sa correspondance active avec Colbert, BnF, Clairambault 796.

65. Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 954 et E 1590 : OGÉE, Jean-Baptiste, *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, nouv. éd. par Alphonse MARTEVILLE et Pierre VARIN, 2 vol., Rennes, Molliex, 1843-1845, t. 1, 1843, p. 336. LE GOFF, Hervé, *Les riches heures de Guingamp*, Guingamp, Éd. de la Plomée, 2004, p. 431.

66. Depuis que la ville avait cessé d'être une place forte, c'était le sénéchal. Depuis 1668, c'était un bourgeois, fils d'un marchand de vin (SOULABAILLE, Annaïg, *Guingamp sous l'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999, 337 p., ici p. 88, 240 et 264).

67. C'était le frère cadet de Claude d'Acigné, marquis de Carnavalet, qui était, depuis 1674, gouverneur de Brouage et lieutenant général du roi en Aunis et Saintonge (ROPARTZ, Sigismond, *Guingamp...*, *op. cit.*, t. II, p. 119).



convocation de l'arrière-ban, il avait servi personnellement auprès du gouverneur<sup>68</sup>. Et il était très présent à Guingamp ; il siégeait à l'assemblée de ville<sup>69</sup> et, le jour de l'émeute, le 20 mai, il fit face<sup>70</sup> aux mutins.

Le troisième, selon la traduction usitée, a des « éperons de paille » (*gentro plous*, une curieuse expression qui ne se retrouve nulle part ailleurs), ce qui a amené Porchnev à y voir le service des fourrages royaux. Cette interprétation est bien venue en une ville où le poids du logement des troupes était particulièrement lourd.

Le quatrième capitaine porte deux plumes dont l'une « sur son chapeau de capitaine ». Cette évocation est bien conforme au mode de représentation consistant à désigner la fonction d'un individu par son couvre-chef, et que systématisaient tant le costume que l'héraldique<sup>71</sup>. En ce porteur de plumes, Porchnev voit fort justement le pouvoir judiciaire, mais il est possible de préciser. Cette plume et ce chapeau conjoignent pouvoir judiciaire et état militaire, ce qui convient exactement au « lieutenant général de la maréchaussée de Bretagne » qui est arrivé à Guingamp dès le 1<sup>er</sup> juin pour présider le procès<sup>72</sup> de trois « mutins » qui avaient été arrêtés. Cet officier était le lieutenant du prévôt des maréchaux, c'est-à-dire un juge militaire. C'était un noble, messire Pierre Giffart, chevalier, seigneur de la Perrine.

Le sixième capitaine enfin « conduit le cheval de poste », ce qui confirme que l'affaire se passe sur une grande route et dans une localité où il y a un relais de poste. Il y avait à Guingamp un directeur de la poste aux chevaux<sup>73</sup> et rien n'empêchait que ce fût un noble.

Nous pensons donc que ces évocations des capitaines sont des devinettes qui désignent des personnages en vue dans la ville. Dans ce type de texte, certaines devinettes sont importantes en ce qu'elles raillent des personnages précis, les objets de la satire, et d'autres le sont moins car elles ne servent qu'à détourner l'attention et accroître le caractère énigmatique du texte, ce qui peut expliquer que certains capitaines soient évoqués de façon plus générale, le cinquième notamment.

Trois « mutins » avaient été arrêtés lors de l'émeute du 20 mai, un laboureur et deux femmes, dont l'une enceinte, auxquels on n'avait à imputer que des menaces

68. *Id.*, *ibid.*, t. II, p. 119 et 121. Sur ce personnage, cf. aussi GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, *op. cit.*, p. 270-271.

69. SOULABAILLE, Annaïg, *Guingamp...*, *op. cit.*, p. 81.

70. Arch. dép. Côtes-d'Armor, B 1251, interrogatoire.

71. L'écu armorisé est souvent surmonté d'un couvre-chef qui exprime la fonction du personnage référent : heaume, mitre, chapeau de cardinal...

72. Sentence du lieutenant de la maréchaussée et interrogatoires des trois accusés, Arch. dép. Côtes d'Armor, B 1251.

73. En 1780, le directeur des postes était aussi receveur des domaines du roi (SOULABAILLE, Annaïg, *Guingamp...*, *op. cit.*, p. 23 et 238). Le directeur de la poste aux chevaux employait deux postillons (*Id.*, *ibid.*, p. 200).

verbales<sup>74</sup>. L'accusée qui fut finalement exécutée ne parlait que le breton ; aussi deux interprètes intervinrent-ils au procès, M<sup>e</sup> Louis Roullin et M<sup>e</sup> Marc Hervé, tous deux sachant très bien signer. C'est ce procès peu glorieux que pourrait dénoncer l'expression la plus incisive, la « fleur de lys du poltron » (vers 16). En outre, c'est une cour royale et militaire, on l'a vu, qui a jugé les accusés. Le « jugement prévôtal » et sans appel du lieutenant des maréchaux évinçait les juges de la sénéchaussée ducale de Guingamp (un des membres du duché de Penthièvre), ce qui fut peut-être un motif supplémentaire de mécontentement. La *Ronde* pourrait donc avoir été composée aussi en protestation contre ce procès. Dans cette hypothèse, elle l'aura été plutôt avant le 6 juin, jour de la pendaison d'une des accusées. Le dimanche de la Pentecôte, le 2 juin, a dû occasionner des danses qui étaient une bonne occasion de composer une plainte.

Il fallait une condamnation à mort pour rassurer le pouvoir royal et, dans le but d'éviter l'envoi de soldats, lui montrer que l'ordre était fermement maintenu. L'exécution de cette pauvre femme était donc nécessaire à la communauté. Avec ou non un sentiment de culpabilité collective, cette issue dramatique était de nature à mettre un terme aux envies d'exprimer des satires, de l'ironie, des rires, et de chanter un texte comme la *Ronde*. La paroisse de Prat, lieu de collecte de Kerambrun, dépendait sous l'Ancien Régime de la seigneurie de Guingamp, et des bourgeois de la ville y possédaient des terres<sup>75</sup>, ce qui explique que la *Ronde* ait pu s'y trouver.

Celle-ci présente donc des correspondances étroites et nombreuses avec le contexte du début de juin 1675 à Guingamp. Pas moins de quatre motifs ont pu en susciter la composition : la taxe du papier timbré, le logement des troupes, l'évincement de la juridiction ducale et l'iniquité de l'accusation. Cette contextualisation n'est pas certaine, mais elle est vraisemblable ; comme ces détails du contexte de 1675 étaient inconnus des historiens du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>76</sup>, cette hypothèse nous paraît plus probable que la supposition selon laquelle ces détails auraient été génialement imaginés près de deux siècles plus tard par un poète visionnaire. Même si cette localisation à Guingamp à la fin de mai 1675 n'est qu'une hypothèse, elle montre que la *Ronde*, malgré son caractère énigmatique, a pu être enracinée dans un épisode local et composée à partir d'un conflit local. En cela, ce texte devient conforme au caractère de la plainte bretonne qui en effet prend parti « dans des situations concrètes » et pour ou contre des personnes « bien plus qu'en faveur d'idées générales<sup>77</sup> ». Il n'a plus ainsi cet étrange caractère de généralité dont l'apparence l'a rendue suspecte.

74. Sur le procès, AUBERT, Gauthier, *Les révoltes du papier timbré...*, op. cit., p. 247-248.

75. *Id.*, *ibid.*, p. 177.

76. ROPARTZ, Sigismond, *Guingamp...*, t. II, p. 122-125.

77. GUILLOREL, Éva, *La complainte et la plainte...*, op. cit., 2010, p. 453.

Pour conclure, au terme de cette revue critique, nous pensons que les arguments portés contre *La Ronde du papier timbré* n'ont plus de pertinence. L'hypothèse d'un faux ne repose plus sur rien. Aucun indice ne vient non plus fonder cette autre hypothèse selon laquelle le texte aurait été mis par écrit dès l'époque de sa composition, puis que le manuscrit en ait été retrouvé dans quelque grenier au XIX<sup>e</sup> siècle. Nous proposons plutôt un ensemble de deux hypothèses. La première est que la *Ronde* résulte d'une collecte effectuée par deux chercheurs séparément et en des lieux différents, ce qui rend compte de l'hétérogénéité du texte ; il est même probable que les deux fragments proviennent de deux chants différents. Évidemment, le texte a pu faire l'objet d'un travail de réécriture, voire d'« amélioration<sup>78</sup> ». La seconde est que la *Ronde*, ou du moins sa première partie, a été composée à Guingamp à la fin de mai 1675, ce qui explique nombre des énigmes du texte. Mieux que l'affirmation selon laquelle ce texte si original aurait été inventé de toutes pièces par un poète du XIX<sup>e</sup> siècle, nos deux hypothèses rendent compte et de ce que nous connaissons sur les collecteurs concernés, et du texte lui-même. Il n'est pas rare, dans l'activité scientifique, qu'une hypothèse ne puisse être prouvée, et la vraisemblance d'une théorie est appréciée notamment selon la quantité de faits qu'elle explique ; nous pensons pareillement que notre interprétation est plus probable que celle d'un faux parce qu'elle explique les particularités du texte.

Dans le cadre de ces hypothèses, énonçons une brève appréciation historique de ce *gwerz*. Nous pensons que la *Ronde* a constitué un élément de mémoire de la révolte de 1675, mais très localement sans doute puisqu'elle n'a pas été trouvée ailleurs que dans le pays de collecte de Penguern et Kerambrun. Elle n'est pas un chant de révolte ; elle est conforme à un genre attesté à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, la satire. Elle a sans doute été composée à partir d'un épisode local, ce qui expliquerait qu'elle ait eu une diffusion spatialement très étroite. Satire du roi absolu, elle a un contenu politique. Elle confirme que la tradition orale bretonne avait une grande liberté et, à l'occasion, pouvait prendre un caractère ouvertement subversif. Elle confirme qu'avec les chants de révolte, la tradition orale a pu inclure le genre des chants politiques.

Michel NASSIET  
professeur d'histoire moderne  
Université d'Angers  
membre honoraire de l'Institut universitaire de France

---

78. Pour un exemple de travail de réécriture par Penguern et Kerambrun, GUILLOREL, Éva, « Chanson politique et histoire : le combat de Saint-Cast et les Anglais sur les côtes de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, t. 114, 2007, n° 4, p. 67-184, ici p. 177-178.

## RÉSUMÉ

Cette communication pose l'hypothèse de l'authenticité d'une collecte de la *Ronde du papier timbré* dans la tradition orale. On discute d'abord les arguments en faveur d'une forgerie. Ce texte n'a jamais été retrouvé par un autre collecteur. Penguern n'aurait pas su le breton. Le faussaire serait connu, ce serait son « collaborateur », Kerambrun. Il est vrai que le texte n'a pas un caractère populaire. Il est vrai aussi qu'il semble ne pas avoir le caractère d'un *gwerz*. Après avoir invalidé les quatre premiers arguments, on montre que le texte est une satire, un genre qui existait au xvii<sup>e</sup> siècle. Et on avance l'hypothèse qu'il ait été composé à Guingamp, dans les jours ayant suivi l'émeute du 20 mai 1675. Même si cette hypothèse ne peut être prouvée, elle montre que le texte peut faire suite à un épisode réel et prendre parti au profit d'individus précis. Ainsi le texte n'a-t-il plus aucun caractère susceptible de fonder un doute.

Annexe – La Ronde du papier timbré  
(source : « Vieilles chansons bretonnes », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 1939,  
p. 97-165, ici p. 100-105, d'après BnF, ms. 94, fol. 187-190)

<i>Petra newe zo e Breis ? - Trous a moget zo a leis !</i>	Qu'y a-t-il de nouveau en Bretagne ? Beaucoup de bruit et de fumée !
<i>Marc'h ar Roue, hag hen kam Zo c'houarnet a newe flam.</i>	Le cheval du Roi, quoique boiteux, vient d'être ferré tout à neuf.
<i>5 A c'ha da gass en Breiz-Izel Ar paper timb hag ar ziel.</i>	Il va porter en Basse-Bretagne le papier timbré et les scellés.
<i>C'houec'h kabiten neus Roue Frans. Tudjentil vras tud a noblans.</i>	Le Roi de France a six capitaines, grands gentilshommes, de grande noblesse.
<i>C'houec'h kabiten neus ar Roue 10 Da lakat war he hankane.</i>	Le Roi de France a six capitaines pour monter sa haquenée.
<i>Daou war an dip, daou var ar gouk A daou all tost da benn he chouk</i>	Deux sont en selle, deux sur le cou, et deux autres sur le bout de la croupe.
<i>Skavvan arme neus Roue Frans, N'boezo ket kant liur n'hon valans.</i>	Légère armée qu'a le roi de France, dans notre balance elle ne pèsera pas cent livres.
<i>15 Ar c'hentan 'nhe doug pavillon A fourdelizen ar poultron.</i>	Le premier de ces capitaines porte le pavillon et la fleur de lys du poltron.

<i>An eil neus eur c'hleve melget Ha na rei droug da den ebet ;</i>	Le second tient une épée rouillée qui ne fera de mal à personne.
<i>An drede neus eur gentro plous 20 Ewit kravignat al loen lous ;</i>	Le troisième a des éperons de paille pour égratigner la sale bête.
<i>Ar bevare neus diou bluen, Unan war he dok kabiten,</i>	Le quatrième porte deux plumes, l'une sur son chapeau de capitaine,
<i>Unan war he dok kabiten, Hag eun allek dre he skouern.</i>	l'une sur son chapeau de capitaine, et l'autre derrière l'oreille.
<i>25 Gant ar bempet m'an droug louzou Ar paper timb, ar ialc'h c'houlou.</i>	Avec le cinquième sont les remèdes de malheur, le papier timbré, la bourse vide !
<i>Ialc'h ar Roue, don vel ar mor, Vel an ifern bepret dior.</i>	La bourse du roi, profonde comme la mer, comme l'enfer toujours béante.
<i>An diwean krog bars al lost, 30 A zo konduer d'ar marc'h post.</i>	Le dernier, tenant la queue, conduit le cheval de poste.
<i>Pebes harnes neus ar Roue ! Pebes noblans ! pebes arme !</i>	Quel équipage a le Roi ! Quelle noblesse, quelle armée !
(deuxième partie)	
<i>Na pa 'charijont da gentan Gant paper timbret er vro man,</i>	Or, quand ils arrivèrent pour la première fois avec du papier timbré dans ce pays,
<i>35 Waïnt kempennet gant drulliou A treut evel ar c'hoz delliou.</i>	Ils étaient vêtus de haillons, et maigres comme des feuilles sèches :
<i>Ho fri wa hir, ho lagad bras Ho dio jod gwen ha kazi noas.</i>	nez longs, grands yeux joues pales et décharnées.
<i>Ho dio c'har a voa bijer kleud 40 Hag ho daou lin skoulmou keuneud et</i>	Leurs jambes semblaient des bâtons de barrières, leurs genoux des nœuds de fagots.
<i>Mes na waïnt ket bed pel er vro, Ma voa chenchet hon c'hoec'h Otro :</i>	Mais ils n'eurent pas été longtemps au pays qu'ils furent changés, nos six messieurs :
<i>Chupen voulous passamantet, Leroïou sei, hag hi brodet !</i>	Veste de velours à passementeries, bas de soie, et brodés, encore !
<i>45 Peb a kleve troad olifant Nevoa prenet hon c'hoec'h krokant.</i>	Nos six croquants avaient même acheté chacun une épée à garde d'ivoire.

*En ber amzer en hon c'hanton  
Ma na voa chanchet ho fesson :*

En peu de temps, en notre canton,  
ils avaient changé leur manière d'être :

*Bizaich ledan, fri liou d'ar gwin  
50 Daoulagad bian ha lirzin,*

Face large, trogne avinée,  
petits yeux égrillards,

*Kofou kement hag eun donel,  
Chetu poltret hon c'hoec'h hursel*

ventres volumineux comme des tonneaux.  
Voilà le portrait de nos six huissiers.

*Evit ho dougen da Raon,  
E voe brewet c'hoec'h marc'h limon.*

Pour les transporter jusqu'à Rennes,  
On creva six chevaux de limon.

*55 Na pa n'arjent da gentan.  
Gant paper timbre ter vro man,*

Lors de leur arrivée première  
avec le papier timbré en ce pays-ci,

*Ian koer a vewe war ar mez  
Doussik, a trankil, en he ez.*

Jean le paysan vivait aux champs,  
Bien tranquille, à l'aise.

*Warbenn ma retornjont d'ar ger,  
60 A voa bel trubull n'hon c'hartier.*

Avant qu'ils retournassent chez eux,  
il y avait eu du trouble dans nos quartiers.

*D'hon ialc'hijen a voa koustet  
Ober kalfatin hon fotret !*

Il en avait coûté à nos bourses  
de faire requinquer nos gaillards !

*Ma mignonet ma ne ket foz  
Ar pez a lavar ar re goz,*

Mes amis, si ce n'est pas faux,  
ce que racontent les vieillards,

*65 An amzer Dukes Annan,  
Ne voa ket gret demp er giz man.*

du temps de la duchesse Anne,  
On ne nous traitait pas ainsi.



